

# Sur l'arabe moyen chez Abd el-Kader (Un échange de courriels avec Jérôme Lentin)

par Roland LAFFITTE

J'ai l'occasion de me pencher en 2013 sur le traité de la Tafna, conclu le 30 mai 1837 entre l'émir Abd el-Kader et le général Bugeaud, ceci à l'occasion d'un travail sur Ismaïl Urbain qui, tout fraîchement débarqué en Algérie, était précisément à cette époque « secrétaire civil » du général, et défendit le contenu de l'accord passé dans la presse parisienne<sup>1</sup>. Et je suis alors amené à m'intéresser aux différentes versions arabes – je laisse ici les versions françaises – de ce traité, notamment celle publiée en 1950 par Henri Pérès dans la *Revue africaine*<sup>2</sup>.

Ce texte n'est certes pas le texte originel, celui qui porte le sceau de l'Émir<sup>3</sup>. Il n'est de toute façon pas de la main d'Abd el-Kader mais de celle de l'un de ses secrétaires, et il est rédigé avec l'aide probable de son conseiller intime et émissaire auprès de Bugeaud, Miloud ben Arradj. Il s'agit de plus d'une copie effectuée par un arabisant des services français. Il est vrai que certaines versions du texte arabe que j'ai pu consulter<sup>4</sup> contiennent dans le détail, quant au fond, des variations qui ont permis malentendus, interprétations différentes et,

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos « Signature du traité de la Tafna », dans LAFFITTE, Roland et LEFKIR-LAFFITTE-Naïma, *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, Paris : Geuthner, 2019, 91-95.

<sup>2</sup> PÉRÈS, Henri, « Le texte arabe du traité de la Tafna », avec une préface de Marcel Émerit, *Revue africaine* n° XCIV, nos 422-423- (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 1950), texte arabe du traité, intercalé entre 96 et 97.

<sup>3</sup> Pour le texte originel : ABD EL-KADER & BUGEAUD, *Traité conclu à la Tafna le 30 mai 1837 avec Abd-el-Kader approuvé le 15 juin suivant par le gouvernement*, texte manuscrit bilingue portant le sceau de l'Émir, Vincennes : Service Historique de la Défense (SHD), Inv. 1 H 48 Dossier 2, éd. dans YVER, Georges, *Documents relatifs au traité de la Tafna*, Alger, *op. cit.*, 526-530.

<sup>4</sup> Notamment *Le Traité de la Tafna entre le Mal Bugeaud et l'Émir Abd el-Kader (30 mai 1837), un des exemplaires affichés sur les murs d'Alger le 17 août 1837, texte arabe*, Paris, BNF, Fonds Solvet, Lk8, 1319/13.

du côté français, autojustifications pour rompre le traité avec le passage des Portes de fer en octobre 1839 dans le but d'établir un territoire continu de Constantine à Alger. Mais aucune de ces versions ne présente, quant à la langue employée, de différence notable avec le document originel.

Henri Pérès n'est pas le dernier des arabisants. Professeur à la Faculté des lettres d'Alger de 1938 à 1960, il est notamment chargé de mission d'inspection générale de l'enseignement de l'arabe dans les établissements du second degré<sup>5</sup>. Or il écrit à propos de la langue utilisée dans le traité qu'elle « est plus dialectale que classique ». Et il n'hésite pas à préciser : « les barbarismes et les solécismes sont nombreux » et « les fautes d'orthographe sont fréquentes »<sup>6</sup>. On peut admettre que des erreurs de langue auraient pu être commises par l'un des rédacteurs maîtrisant l'arabe moins bien que l'Émir, ou par un copiste peu instruit en cette langue. Cependant, si le texte originel, dont les copies respectent la langue utilisée, avait été truffé de fautes d'arabe comme l'affirme Henri Pérès, il est certain qu'Abd el-Kader, qui était un fin lettré et à qui l'on doit maints textes connus dans une langue arabe classique sur laquelle personne ne l'a jamais pris en défaut, ne l'aurait pas approuvé tel quel, dans une forme insatisfaisante, quand il y apposa son sceau officiel.

C'est alors que je trouve sous la plume du brillant historien Charles-Robert Ageron, que le texte du traité « est écrit en arabe dialectal (arabe parlé) »<sup>7</sup>, idée que l'on rencontre couramment, y compris sur des documents émanant de l'État algérien lui-même, que ce soit sous le terme *magribī* par ceux qui pratiquent ou admirent l'arabe dialectal, ou sous son synonyme, le terme *dārġa*, que ses détracteurs emploient de façon péjorative. Je peux même pu lire sur un site

---

<sup>5</sup> Voir CAPLAT, Guy, « PÉRÈS, Le texte arabe du traité de la Tafna », dans *Publications de l'Institut national de recherche pédagogique*, n° 13 (1997), 426-430.

<sup>6</sup> PÉRÈS, Henri, « Le texte arabe du traité de la Tafna », *loc. cit.*, 96.

<sup>7</sup> AGERON, Charles-Robert, *De l'Algérie française à l'Algérie algérienne et Genèse de l'Algérie algérienne*, [Saint-Denis] : Éd. Bouchene, 2005, 28.

algérien l'affirmation que la langue arabe avec dans laquelle s'exprimait l'Émir n'était pas de bon aloi. Hélas, le lien de cette publication que j'enregistre à l'époque, ne répond plus, ce qui m'empêche d'apporter la preuve de cet étrange jugement. En tout cas, l'allégation vient de loin. Léon Roches qui était, aux temps de la signature du traité de la Tafna, secrétaire de l'Émir, écrivait bien à propos de ce texte : « Si on avait lu avec attention les traités si clairs et si laconiques que dictaient les Romains aux peuples barbares qu'ils avaient vaincus, nous n'aurions pas rempli deux longues pages d'un mauvais arabe que l'habileté d'un des contractants devait interpréter aux dépens de l'autre<sup>8</sup> ». Une manière bien arrogante de se faire valoir de la part d'un homme qui ne méritait pas la bienveillance que lui avait montré l'Émir après avoir été trahi par lui.

Intrigué par de telles appréciations sur la langue du texte approuvé par Abd el-Kader, je demande, dans un courriel envoyé fin novembre 2013, à Jérôme Lentin d'éclairer ma lanterne sur le sujet. Et je lui fournis en pièces jointes : le texte du traité de la Tafna (Doc. 1 & 2) ; une lettre de l'Émir, prise parmi les 64 adressées à Ismaïl Urbain en possession de la Bibliothèque nationale d'Algérie (Doc. 3) ; enfin le texte du traité passé entre Abd el-Kader et le général Desmichels le 16 février 1834 (Doc. 4).

Jérôme Lentin me répond par un courriel du 2 décembre 2013. Il ne se contente pas de se prononcer sur la nature de la langue utilisée dans le traité de la Tafna, qu'il définit comme arabe moyen. Il se livre aussi à l'analyse d'un extrait du traité Desmichels, un texte plus ancien de trois années au traité de la Tafna. Voici l'essentiel de sa lettre :

Le traité de la Tafna n'est pas vraiment « écrit en maghrébin », mais dans un arabe moyen, avec des dialectalismes en effet caractérisés. Mais il est en effet plus « dialectalisant » que les autres documents.

---

<sup>8</sup> ROCHES, Léon, *Trente-deux ans à travers l'Islam*, 2 vol., Paris : Firmin Didot & Cie, 1884-1885, 165.

Tous ces documents sont, je me répète mais c'est important, en moyen arabe, comme des milliers de documents de tout lieu et de toute époque, et tout particulièrement les documents diplomatiques de ce type. C'est ce que malheureusement les gens ignorent, d'où ce type de polémique parfaitement vaine et basée sur l'ignorance historique (et, comme tu le dis, basée sur la comparaison, sans objet ici, avec les canons de l'arabe classique, ou plutôt de l'idée assez fausse et mythifiée qu'on s'en fait). Ajoutons que cela n'a rien à voir avec la connaissance (qui peut être excellente) de ceux qui font écrire ces documents ou de ceux – scribes professionnels – qui les écrivent. C'est là la tradition tout simplement. Par exemple, les sections du traité de la Tafna où des territoires sont précisément délimités reprennent des formules antiques (probablement d'ailleurs héritées de Byzance !), qu'on trouve par exemple déjà en Sicile musulmane.

Je te mets ci-dessous le début du traité avec Desmichels (j'aurais dû prendre celui de la Tafna, mais j'ai vu trop tard tes commentaires ; aucune importance d'ailleurs, comme tu le dis), avec des remarques précises (que j'aurais pu encore multiplier) pour illustrer un peu ce qu'est le 'moyen arabe', avec une référence au classique, non pas pour stigmatiser des fautes qui n'en sont pas, mais pour te montrer ce qui hérisse les ignorants.

- 1 : الجنيرال الحاكم جيوش الفرنضيص في بلاد وهران. وامير
- 2 : المومنين السيد الحاج عبد القادر بن محي الدين
- 3 : **رضيووا في الشروط الاتيه ادناه.**
- 4 : **شرط اول**
- 5 : من اليوم **وصاعد** يبطل الطراد بين الفرنضيص والعرب
- 6 : الجنيرال الحاكم جيوش الفرنضيص وامير المومنين عبد
- 7 : القادر كل واحد من ناحيته يعمل جهده لكي **تحصل**
- 8 : المودة والعهد الذي **يلزم ان تكون** بين شعبين
- 9 : **الذين** مقدر عليهم من عند الله ان يعيشوا تحت
- 10 : حكم واحد. ولاجل هذا امير المومنين **لازم يرسل**

- 11 : من عنده ثلاثة قناصل واحد لوهران واحد لارزيو  
 12 : وواحد لمستغانم والجنيرال كذلك يرسل من عنده  
 13 : قناصل لمعسكر بيش ما يكون النزاع بين الفرنسيس  
 14 : والعرب.  
 15 : شرط ثاني  
 16 : الدين وعوايد المسلمين يكونوا دائماً محرومين ومحامى  
 17 : عليهم

- 3 : رضوا en classique ; رضىوا ادناه serait 'maladroit' en classique.  
 4 : en cl. on aurait plutôt الاول الشرط. De même en 15.  
 5 : وصاعداً en cl. وصاعد  
 7 : تحصل serait au masc. en cl. ; يلزم ان تكون ; on aurait un autre verbe que *yalzam*, et *takûn* serait au duel.  
 9 : on n'aurait pas de relatif, puisque *ša'bayn* n'est pas déterminé ; on aurait '*alayhimâ* et *ya'îšâ*.  
 10 : On n'aurait pas *lâzim* - qui de plus est construit 'asyndétiquement' avec le verbe auxilié.  
 11 et 12 : Les trois *wâhid* seraient *wâhidan*, et on aurait 'ilâ plutôt que *li-*.  
 13 : *bâš* est évidemment un beau dialectalisme ; *nizâ'* serait sans article.  
 16 : on ne commencerait pas avec le sujet du verbe ; on aurait *takûn* pour *yakûnû*, et *mahrûma* pour *mahrûmîn*.  
 17 On aurait '*alayhimâ*.

Tout cela est d'une limpidité extrême. Jérôme Lentin m'invite ensuite à consulter les références suivantes :

- 1) L'excellent petit article de Julien Dufour pouvant faire un « chapeau » sur la langue arabe :

« La langue arabe, une et multiple », *Langues et cité* n° 15, 2009, 2-3. Voir sur :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/Observation-des-pratiques-linguistiques/Langues-et-cite/Langues-et-cite-n-15-l-arabe-en-France>

où tu peux télécharger le numéro.

C'est une revue peu connue, mais très utile et intéressante. Il y a des numéros sur le berbère, l'occitan... Le dernier numéro est sur le yiddish.

2) L'association française des arabisants : AFDA : <http://afdarabisants.blogspot.fr/>

3) Le collègue spécialiste entre autres de l'édition, et des problèmes du numérique, dont je t'ai parlé, est Yves Gonzalez-Quijano :

<http://www.gremmo.mom.fr/annuaire/gonzales-qui-jano-yves>  
Son blog : <http://cpa.hypotheses.org/>

C'est aussi un traducteur de littérature contemporaine.

4) La maîtresse de conf. récente à l'INALCO est Alexandrine Barontini. Sa thèse (soutenue en juillet 2013) portait sur *Locuteurs de l'arabe maghrébin – langue de France : une analyse sociolinguistique des représentations, des pratiques langagières et du processus de transmission*.

Voir la liste de ses publications sur :

<http://www.inalco.fr/enseignant-chercheur/alexandrine-barontini>

Et l'essentiel de ses publications sur :

<https://inalco.academia.edu/AlexandrineBarontini>

\*

Jérôme Lentin est trop modeste pour ne m'avoir pas signalé qu'il venait d'édition avec Jacques Grand'Henry les actes du colloque international, Louvain-la-Neuve, 10-14 mai 2004, sous le titre *Moyen arabe et variétés mixtes de l'arabe à travers l'histoire*, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, Institut orientaliste, 2008. Il est d'ailleurs un spécialiste du sujet,

confirmé par la thèse de doctorat en Orient Monde arabe, Paris 3, qu'il a soutenu en 1997 sous la direction de David Cohen, intitulée *Recherches sur l'histoire de la langue arabe au Proche-Orient à l'époque moderne*. On lui doit aussi notamment, avec Heinz Grotzfeld, Frédéric Bauden *et al.*, la publication de *Mille et une nuits en partage*, actes du colloque du samedi 29 mai 2004, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004.

Je joins ces références données par Jérôme Lentin à l'époque les articles sur l'arabe moyen publiés dans *Libellules*, paru en hommage à Jérôme Lentin, dans la partie intitulé « Moyen arabe et arabe mélangé », 445-556 :

- \* Madiba Doss, « Normes de l'arabe mixte en conflit », 447-462.
- \* Julien Duifour, « Le moyen arabe en chansons, le cas du *ġinā' ṣan'ānī* », 463-504.
- \* Jacques Grand'Henry, « Éléments de sémantique arabe », 505-520.
- \* Gunvor Mejdell, « Writing Mixed Arabic. Ṣalāḥ Ġāhīn's verbal play in the framework of l'arabe mélangé », 521-536.
- \* Gabriel M. Rosenbaum, « The influence of the internet, modern communication and digital media on Egyptian literary writing », 537-556.

Voir l sommaire de

## *Libellules*

*Arabes, sémitiques, italiennes, berbères*

Études linguistiques et littéraires offertes à Jérôme Lentin  
par ses collègues, élèves et amis, éditées par Nadia Comolli,

Julien Dufour, Marie-Aimée Germanos

Paris : Geuthner, décembre 2021

[file:///H:/SELEFA/08\\_PUBLICATIONS/LETTRE\\_SELEFA/LETTRE\\_SEL  
EFA\\_10\\_OCT\\_2021/LETTRE\\_10\\_FINAL/Libellules.pdf](file:///H:/SELEFA/08_PUBLICATIONS/LETTRE_SELEFA/LETTRE_SEL<br/>EFA_10_OCT_2021/LETTRE_10_FINAL/Libellules.pdf)

\*

J'ajouterai encore à ces listes l'article de Joseph Dichy, « Qu'entend-on par arabe moyen ? », paru dans la *Lettre SELEFA* n° 9 (nov. 2020). C'est un résumé de l'étude à paraître dans un numéro prochain de la revue *éla (Études linguistiques appliquées)* dédié à *La langue arabe en France*, et commandé à la Selefa par Jean Pruvost. L'auteur analyse, dans cette étude, l'émission radiophonique syrienne *Sā'a li-l-mustami'in*, « Une heure pour les auditeurs », en date du 2 septembre 1995, diffusée sur la station *Sawt al-šac'b*, « La voix du peuple », animée par Khālid al-Ġarūdī et consacrée à l'actrice de télévision Fādiya al-Khaṭṭāb. En ressortent avec une netteté remarquable les différents moments de la langue pratiquée en Syrie. Voir :

[http://selefa.asso.fr/files\\_pdf/ACLETTRE\\_09\\_T3\\_ARABE%20MOYEN.pdf](http://selefa.asso.fr/files_pdf/ACLETTRE_09_T3_ARABE%20MOYEN.pdf).

Le lecteur trouvera assurément, avec ces deux documents, l'un dans la langue d'Algérie, l'autre de Syrie, deux exemples de l'arabe moyen et l'intérêt qu'a son étude pour la langue arabe prise comme un tout.

Pantin, décembre 2021